

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
A PROCEDURE ADAPTEE
inférieur à 90 000 euros

Relatif à

La révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU)

I - ACHETEUR PUBLIC

Personne représentant le pouvoir adjudicateur

Monsieur Le Maire

Commune de DRAP (AM)

34-36 Avenue Jean Moulin

06340 DRAP

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le samedi matin de 9h00 à 12h00

C'est à cette adresse que le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être retiré, les demandes et offres renvoyées et que des informations complémentaires peuvent être obtenues aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ci-dessus désignés.

Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

Le cahier des charges et ses annexes valant pour Règlement de la Consultation, Cahier des Clauses Particulières et Acte d'Engagement, le DC1, le DC2, la délibération du Conseil municipal relative à la révision générale du PLU.

Il est consultable et téléchargeable sur le site de la ville : www.ville-drap.fr

et sur le site des marchés publics synapse : <http://www.synapse-entreprises.com/>

Personnes habilitées à donner des renseignements

Madame Nelly ANDREOLETTI - Service Urbanisme de la ville de DRAP (06340)

Madame Françoise LEPORATI – Secrétariat Général de la ville de DRAP (06340)

Date limite de réception : **18 juillet 2017 à 16 heures**

II - OBJET DU MARCHE

Objet de la consultation

La révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de DRAP (06340)

Cadre de la consultation

La présente consultation est lancée en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Décomposition de la consultation

Les prestations ne sont pas alloties. Le périmètre de l'étude porte sur l'ensemble du territoire communal.

La mission comprend :

1. L'élaboration des différents documents constituant le Plan Local d'Urbanisme
2. L'aide à la préparation des actes administratifs
3. Une assistance juridique à la réalisation du dossier et tout au long de la procédure
4. La participation à diverses réunions de travail
5. La participation aux réunions publiques comprenant la préparation du support de la réunion, les déplacements, l'animation de la réunion et le compte rendu de la réunion.
6. La reprographie des documents nécessaires à chaque étape comme précisé précédemment.

III -CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES ET SUITE DONNEE A LA CONSULTATION

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- Le prix et les réductions proposées : 60%
- La valeur technique de l'offre (mémoire technique, expériences, cv des candidats etc.) : 40%.

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Une fois que le pouvoir adjudication a fait son choix sur les candidatures et sur les offres, il en informe tous les candidats.

Tribunal administratif territorialement compétent

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NICE (AM) – 33,
Boulevard Franck Pilatte CS 09706- 06359 NICE CEDEX 4

IV -DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

Le 19 JUIN 2017

